



Département de la Manche

16 juin 2025 à 17H00

Signature des partenariats FIR



Saint-Cyr



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive**.



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des **373 communes** non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

❶ Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

❷ La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

Saint-Cyr

Rénovation des deux logements de l'ancien presbytère



Saint-Cyr

Rénovation des deux logements dans l'ancien presbytère

Éléments clés

Population DGF (2024) : 220 habitants

Enveloppe FIR : 50 000 €

Localisation de la commune

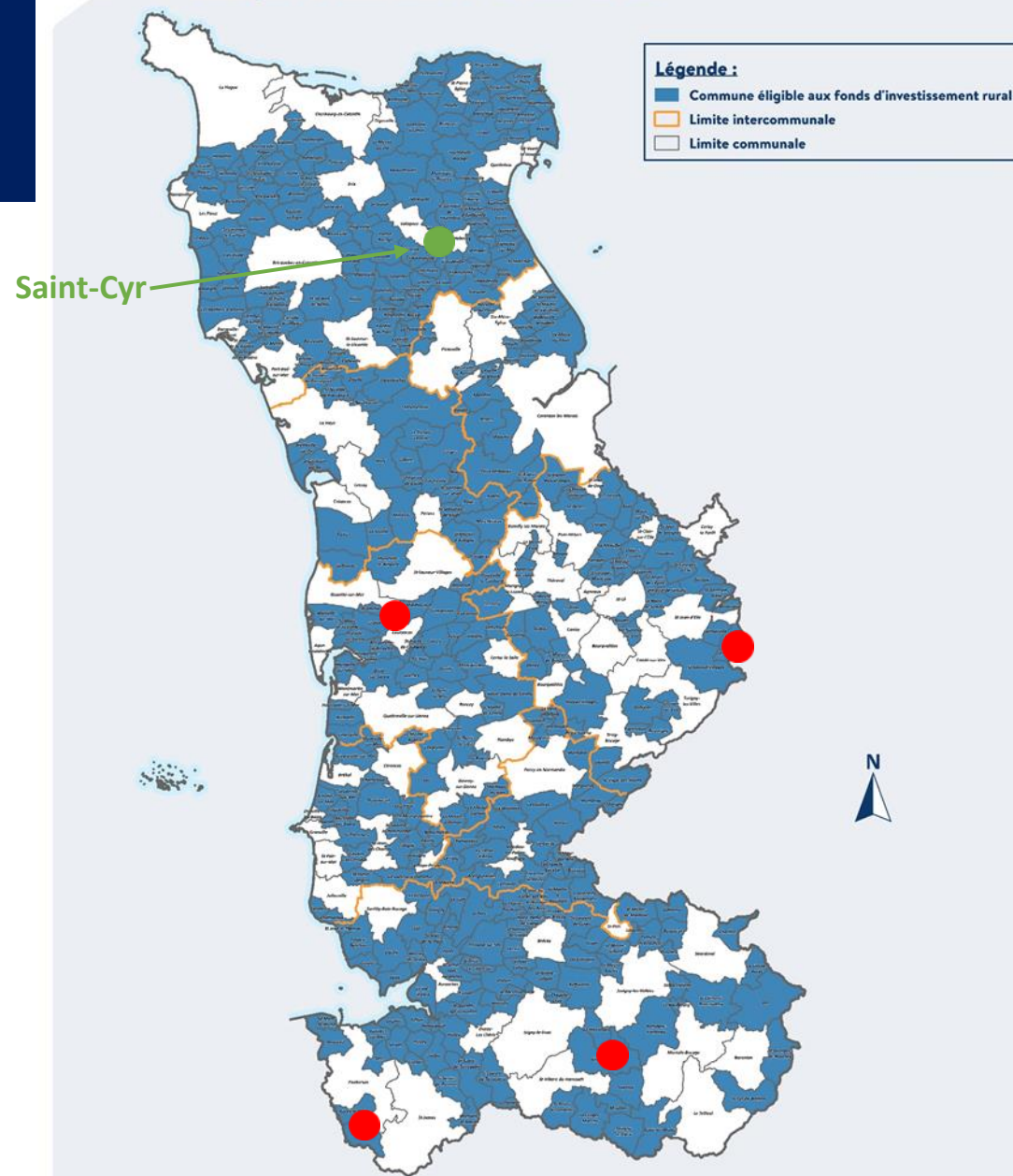
EPCI : Communauté d'agglomération Le Cotentin

Canton : Valognes



Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028



Saint-Cyr

Rénovation des deux logements dans l'ancien presbytère

Présentation de la commune :

Grâce à son emplacement proche de la RN 13, Saint-Cyr permet un accès facilité au bassin d'emplois de la région de Cherbourg-en-Cotentin. Séparée de Montebourg par 3 km, elle bénéficie d'un accès privilégié aux commerces et services de ce bourg centre. Son côté rural attire mais son document d'urbanisme actuel ne permet plus de construction.

Contexte :

Dans une optique de préservation de l'habitat existant, la commune souhaite rénover les deux logements communaux situés dans l'ancien presbytère. Ces logements vieillissants, extrêmement énergivores et mal agencés nécessitent une rénovation totale.

En effet, ces deux logements respectivement de 54 et 51 m², de type F2 (une chambre et un coin nuit) sont actuellement classés en étiquette G.





Saint-Cyr

Rénovation des deux logements de l'ancien presbytère

Echéancier :

- Autorisation de commencement de travaux : 13 juin 2023
- Lancement des études préalables : 2^e semestre 2024
- Lancement de maîtrise d'œuvre : 1^{er} semestre 2025
- Lancement des appels d'offre : 2^e semestre 2025
- Début des travaux : Fin 2025

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Les travaux envisagés prévoient:

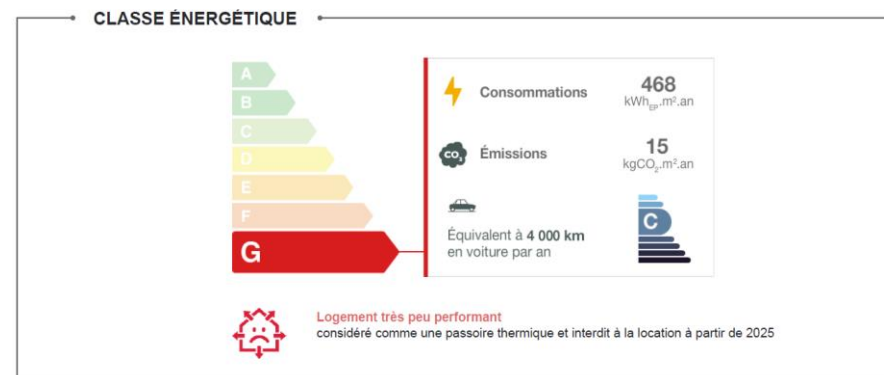
- des démolitions intérieures,
- la réfection de la toiture et de la charpente ainsi que la reprise de la façade,
- la réfection des sols et des planchers,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- l'isolation thermique et phonique,
- le remplacement des menuiseries intérieures et des escaliers,
- la mise aux normes de l'électricité et le remplacement de la VMC,
- l'installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique ainsi que le changement du mode de chauffage (radiateurs à chaleur douce),
- l'installation de sanitaires,
- des travaux de carrelage, de faïence et le remplacement des revêtements de murs, sols et plafonds.

Ces travaux pourront permettre un gain énergétique de l'ordre de 77 % et les logements pourront prétendre à un classement en étiquette B.

Saint-Cyr

Rénovation des deux logements de l'ancien presbytère

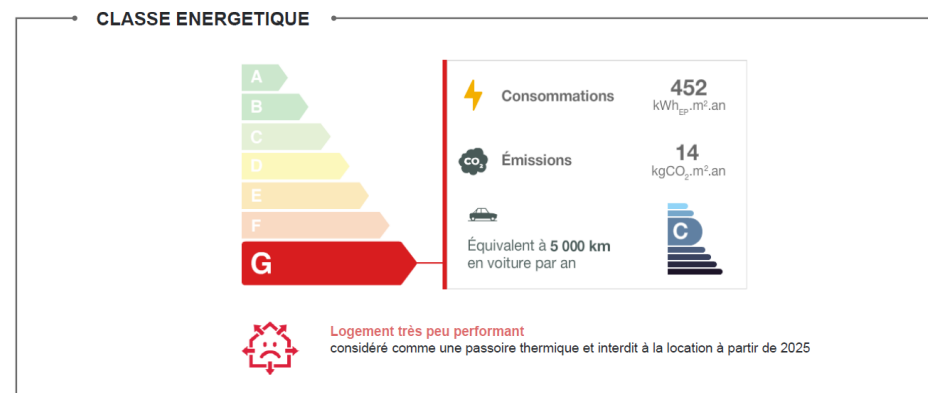
Logement
de droite



Saint-Cyr

Rénovation des deux logements de l'ancien presbytère

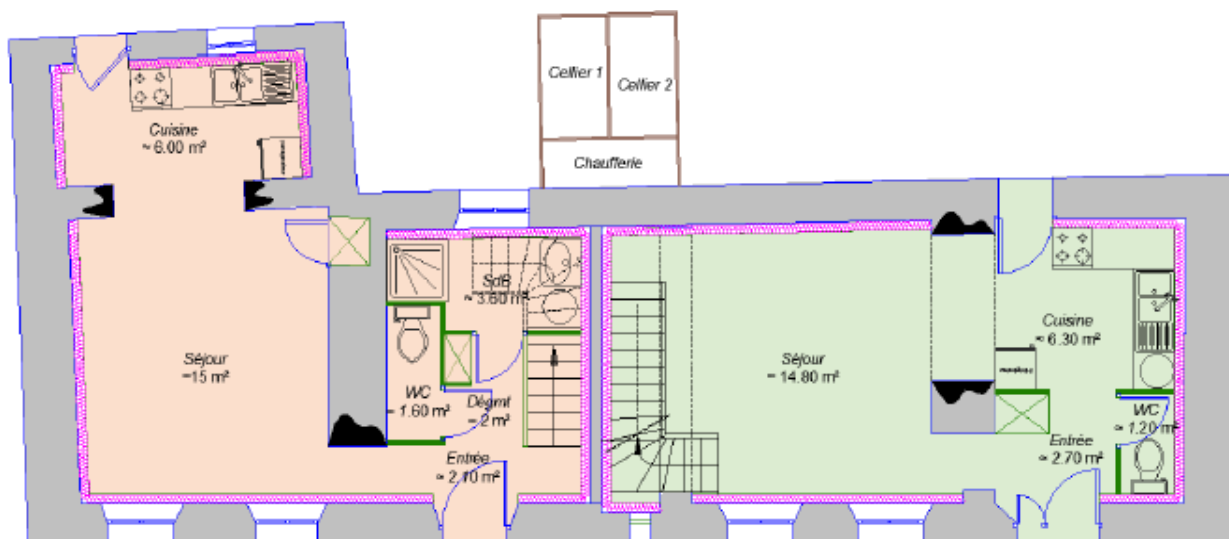
Logement
de gauche



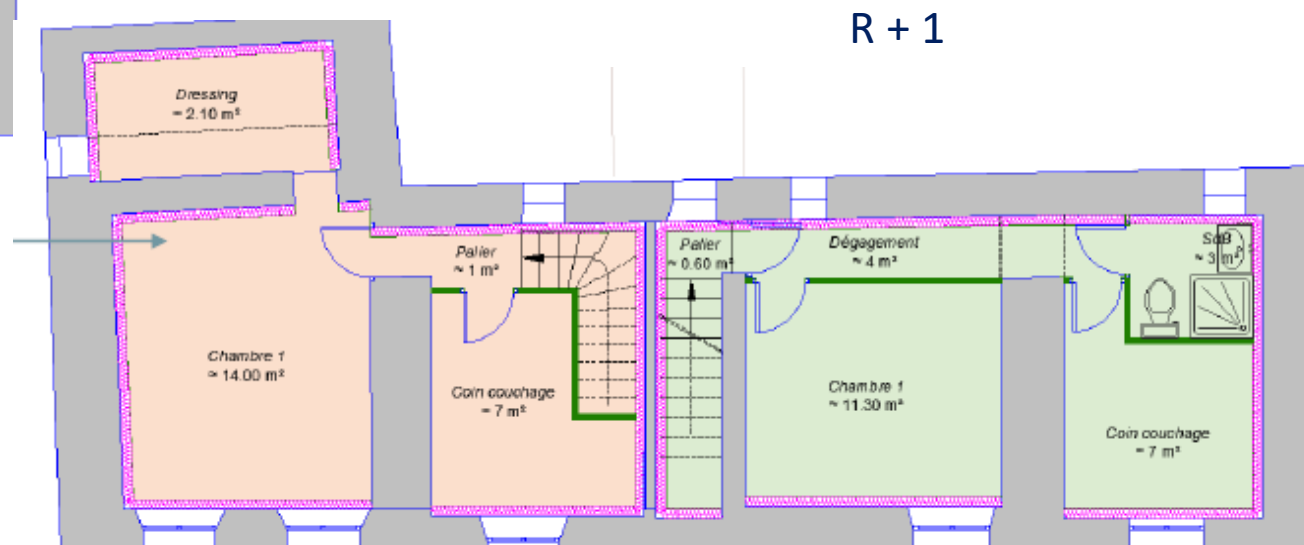
Saint-Cyr

Rénovation des deux logements de l'ancien presbytère

Etat futur des logements



Logement de droite : 51 m²
Logement de gauche : 54 m²





SAINT-CYR

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Christèle CASTELEIN

Maire de Saint-Cyr

Jacques COQUELIN

Conseiller départemental du canton
de Valognes